

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026/00518

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : animations culturelles et
festives
Tél : 04 66 56 11 46
Réf : CR/PC/CS/RV/2026

**Objet : nomination de mandataires pour la régie de recettes pour les concerts,
spectacles et les animations taurines**

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leurs Établissements Publics Locaux,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 22, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté municipal n°2009/00558 du 24 avril 2009 portant constitution de la régie de recettes pour les concerts, spectacles et les animations taurines modifié par l'arrêté n°2024/00437 du 28 juin 2024,

Vu l'arrêté municipal n°2015/00913 du 21 mai 2015 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour les concerts, spectacles et les animations taurines

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 12 juin 2026,

Considérant l'organisation par le service festivités de la ville d'Alès de la manifestation Entrevilles, le 26 août 2026, dans les arènes du Tempéras,

Considérant que la vente des billets pour cet événement est confiée à l'office du tourisme d'Alès, du 1^{er} juillet au 25 août 2026, via une convention de mandat conclue entre la ville d'Alès et la SPL Alès Cévennes,

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de nommer les agents, en poste à l'office de tourisme et chargés de la vente desdits billets, mandataires de la régie de recettes pour les concerts, spectacles et les animations taurines,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du 1^{er} juillet au 25 août 2026, sont nommés mandataires de la régie de recettes pour les concerts, spectacles et les animations taurines les agents suivants :

- Nicolas DE DAVYDOFF
- Noémie GILABERT
- Sandra OLIVET
- David QUERON
- Marlène PLAISANCE
- Noémie SIMON
- Corentine DOMERGUE
- Laurent AUGER

ARTICLE 2 :

Les mandataires sont, conformément à la réglementation en vigueur, chargés de la garde et de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

ARTICLE 3 :

Les mandataires ne doivent pas percevoir des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

ARTICLE 4 :

Les mandataires sont tenus de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 5 :

Les mandataires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle codificatrice 06-031 ABM en date du 21 avril 2006.

ARTICLE 6 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le 07 JUL. 2026

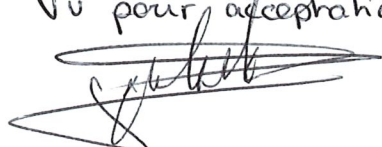
Le maire

Christophe RIVENQ

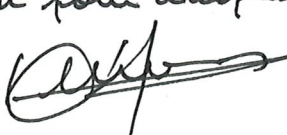
Vu pour acceptation en manuscrit
Le régisseur
M. Raphaël VASQUEZ

Vu pour acceptation


Vu pour acceptation en manuscrit
le mandataire
Noémie GILABERT

Vu pour acceptation


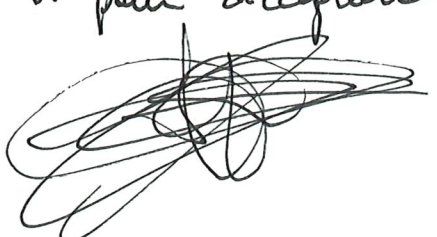
Vu pour acceptation en manuscrit
le mandataire
David QUERON

Vu pour acceptation


Vu pour acceptation en manuscrit
le mandataire
Noémie SIMON

Vu pour acceptation

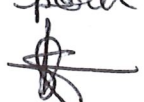
Vu pour acceptation en manuscrit
le mandataire
Laurent AUGER

Vu pour acceptation


Vu pour acceptation en manuscrit
le mandataire
Nicolas DE DAVYDOFF

Vu pour acceptation


Vu pour acceptation en manuscrit
le mandataire
Sandra OLIVET

Vu pour acceptation


Vu pour acceptation en manuscrit
le mandataire
Marlène PLAISANCE

Vu pour acceptation


Vu pour acceptation en manuscrit
le mandataire
Corentine DOMERGUE

Vu pour acceptation

